

# Le SSI œuvre pour le respect de l'intérêt supérieur des enfants privés de famille et pour la défense de leurs droits <sup>(1)</sup>

*Par son Centre international de référence pour les droits de l'enfant privé de famille, le Service social international (SSI) met ses services à disposition des autorités et professionnels des pays industrialisés qui le financent, les pays en transition ou en développement en bénéficiant gratuitement. Il diffuse notamment un bulletin mensuel d'information et répond à des requêtes d'information, de documentation et de conseil.*

Le respect des droits des enfants privés de famille, en risque de l'être, en besoin d'adoption ou déjà adoptés est au cœur des activités du Centre international de référence pour les droits de l'enfant privé de famille (CIR). Ce programme a été lancé il y a une dizaine d'années par le Service social international (SSI), une ONG fédérative présente dans plus d'une centaine de pays et offrant son aide aux individus et familles faisant face à des problèmes sociaux liés aux migrations ou aux déplacements internationaux.

L'action du CIR vise à placer l'adoption, et plus généralement la prise en charge de l'enfant privé de famille, dans une politique globale de l'enfance et de la famille. Dans cette optique, il œuvre pour la prévention de l'abandon et le maintien ou la réintégration de l'enfant dans sa famille d'origine chaque fois que cela est possible et souhaitable. Lorsque cela n'est pas le cas, il promeut des solutions familiales permanentes plutôt que des placements temporaires familiaux ou institutionnels. Il considère les placements en institutions comme des solutions provisoires de protection de l'enfance et à ce titre, encourage ces dernières à se réorganiser et à adapter leur taille de façon à remplir au mieux leur fonction. Comme le font les conventions internationales en la matière (Convention des Nations unies pour les droits de l'enfant et Convention de La Haye sur l'adoption internationale), le CIR considère que l'adoption nationale doit être encouragée et que l'adoption internationale ne doit être envisagée qu'en dernier recours.

Pour ce faire, le Centre soutient la ratification et l'application des conventions internationales applicables aux enfants privés de famille ou en risque de l'être et favorise la connaissance, l'échange d'expériences, le contact, le dialogue et la collaboration entre professionnels des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux à travers le monde.

L'action du CIR est rendue possible grâce à un nombre important de pays contributeurs<sup>2</sup> et au Canton de Genève, dont le soutien a permis l'extension des services aux pays en transition ou en développement.

## Un large panel de services destinés aux autorités et professionnels

Pour atteindre ces buts, le CIR travaille en anglais, français et espagnol et propose gratuitement ses services aux autorités et professionnels de tous les pays en transition ou en développement, ainsi qu'aux pays industrialisés qui le financent. Il se veut également un pôle d'expertise au service de l'ensemble du réseau du SSI. Chaque mois, il diffuse un bul-

letin qui analyse les derniers développements en matière d'adoption et de protection des enfants privés de famille, met à jour l'information sur l'évolution du droit et de la pratique au niveau international et national, aborde certains débats éthiques, présente des ressources interdisciplinaires et annonce les conférences et séminaires pertinents de portée internationale. De façon plus ciblée, le Centre répond à des requêtes d'information, de documentation ou de conseil qui portent généralement sur les législations, les pratiques, les ressources et les intervenants relatifs aux enfants privés de famille. Il diffuse en outre des circulaires aux Autorités centrales en matière d'adoption afin de favoriser l'échange d'informations sur des situations particulières ou des problématiques communes.

Côté ressources, le CIR dispose d'une banque de données recensant, par pays, la situation des enfants privés de famille et d'une autre regroupant les références et un résumé des documents constituant son centre de documentation thématique. Cette collection sans cesse enrichie aide notamment le Centre à mener des recherches thématiques et à publier des notes de synthèse répondant à des besoins spécifiques de la pratique ou explorant un domaine encore peu traité par les experts. Depuis quelques mois, le CIR diffuse également des fiches de formation à l'intention principalement des pays en transition et en développement. Dans une optique interactive, ce projet permet d'offrir des conseils pratiques en vue de favoriser l'élaboration de projets de vie familiale permanente adaptés aux besoins des enfants privés de leur famille.

L'ensemble de ces outils sont disponibles et mis à jour sur le site Internet du SSI (<http://www.iss-ssi.org>, rubrique « CIR »). Les informations sont libres d'accès, sauf la banque de données « pays » et les bulletins mensuels qui sont réservés aux autorités des pays en transition ou en développement et des pays industrialisés financeurs du CIR.

(1) Cet encart est proposé par le Centre de Référence pour les droits de l'enfant privé de famille (CIR), au sein du Service social international, basé à Genève. Coordonnées : 32 Quai du Seujet à 1201 Genève, Courriel : [irc-cir@iss-ssi.org](mailto:irc-cir@iss-ssi.org), Site Internet : [www.iss-ssi.org](http://www.iss-ssi.org).

(2) Allemagne, Australie, Belgique, Canada, Chypre, Danemark, Espagne, France, Islande, Italie, Luxembourg, Monaco, Norvège, Nouvelle Zélande, Pays-Bas, Suède, Suisse ainsi que le Canton de Genève.